

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**19 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°78-2024**

<b>Objet : Désignation des membres des CAP représentant les collectivités et établissements publics</b>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	5
	Nombre de membres votants	18
	Date de la convocation : 11 avril 2024	

**PRESENTS :** Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

**EXCUSES :** Mesdames, Messieurs : Véronique LAMBERT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE.

**POUVOIRS :** Mme Geneviève MOREAU a donné pouvoir à M. Clément PERNOT ; Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; M. Régis CHOPIN a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT ; M. Guy SAILLARD a donné pouvoir à Mme Arielle BAILLY ; M. Dominique CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Françoise VESPA.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON juriste.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires (CAP) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°10 du 3 novembre 2020 modifiée portant désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires,

Vu la délibération n°68 du 19 avril 2024, portant élection du Président du Centre de Gestion ;

Considérant que les CAP sont des instances paritaires de consultation qui, sur saisine d'une collectivité ou établissement public ou, d'un fonctionnaire, rendent des avis sur les décisions individuelles relatives à la carrière et à la discipline des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant qu'il existe une CAP par catégorie hiérarchique (A, B et C). Chaque CAP comprend en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Chaque titulaire a un suppléant.

Considérant que les représentants des collectivités territoriales et aux CAP placées auprès du CDG sont désignés, à l'exception du membres du Conseil d'administration, parmi les élus des collectivités et établissements annexes qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires. En outre, la désignation de ces membres doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe ;

Émanation de la CAP (catégorie A, B ou C dont relève l'agent), les conseils de discipline, présidés par un magistrat administratif, émettent un avis sur d'éventuelles sanctions

Le Président précise que compte tenu des effectifs des collectivités affiliées au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les CAP se composent pour chacun des collèges, à savoir représentants des collectivités territoriales et des établissements publics et représentants du personnel de :

- CAP A : 4 membres titulaires – 4 membres suppléants
- CAP B : 5 membres titulaires – 5 membres suppléants
- CAP C : 8 membres titulaires – 8 membres suppléants

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir débattu, désignent, à l'unanimité, parmi les élus des collectivités affiliées, pour siéger aux CAP les personnes suivantes :

CAP A	
Titulaires	suppléants
1. Frank STEYAERT	1. Gérard FERNOUX COUTENET
2. Jacqueline LAROCHE	2. Alain CHOULOT
3. Sandrine GAUTHIER-PACOUD	3. Françoise VESPA
4. Maurice HOFFMANN	4. Zora CHAFFARD QOCHIH
CAP B	
Titulaires	Suppléants
1. Frank STEYAERT	1. Gérard DUCHENE
2. Jacqueline LAROCHE	2. Maurice HOFFMANN
3. Sandrine GAUTHIER-PACOUD	3. Françoise VESPA
4. Aline CALLEGHER	4. Christiane MAUGAIN
5. Gérard FERNOUX COUTENET	5. Zora CHAFFARD QOCHIH
CAP C	
Titulaires	Suppléants
1. Frank STEYAERT	1. Gérard DUCHENE
2. Jacqueline LAROCHE	2. Dominique CHAUVIN
3. Sandrine GAUTHIER-PACOUD	3. Guy SAILLARD
4. Aline CALLEGHER	4. Arielle BAILLY
5. Zora CHAFFARD QOCHIH	5. Françoise VESPA
6. Christiane MAUGAIN	6. Geneviève MOREAU
7. Gérard FERNOUX COUTENET	7. Alain CHOULOT
8. Maurice HOFFMANN	8. Christian NOIR

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE le 22 avril 2024

Le Président,

Frank STEYAERT

